

M. Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Principe général : Pour bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée, les élèves du cycle primaire à la terminale doivent fréquenter leur établissement scolaire de secteur.

A l'approche de la rentrée scolaire 2022-2023, l'Intercom de la Vire au Noireau compétente en matière de mobilité doit fixer les tarifs applicables pour cette future année scolaire sur les lignes de Vire Normandie gérées en délégation de service public (lignes scolaires desservant les communes déléguées et lignes scolaires intra-Vire).

Selon l'avis consultatif favorable de la commission « Mobilité Transition Ecologique et Energétique » de Vire Normandie, et l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 2 mai 2022, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs suivants :

		Tarifs pour l'année scolaire (sur base 175 jrs de classe soit 350 aller-retour) 2022-2023			
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire	25 € <i>soit 0.07 € le trajet</i>			
	Primaire hors secteur avec avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	29 € <i>Soit 0.08 € le trajet</i>			
	Primaire hors secteur sans avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	190 € <i>Soit 0.54 € le trajet</i>			
	Primaire hors département sans avis favorable de son département	190 € <i>Soit 0.54 € le trajet</i>			
Cycle secondaire (collège- lycée)	Secondaire (y compris internes)	110 € (gratuit à compter du 3 ^{ème} enfant de cycle secondaire inscrit au transport scolaire) <i>Soit 0.31 € le trajet</i>			
	Elèves hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	190 € <i>Soit 0.54 € le trajet</i>			
	Elèves hors département sans avis favorable de leur département	190 € <i>Soit 0.54 € le trajet</i>			
	Scolaires empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	110 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i>			
	Elèves empruntant la navette scolaire VIRE NORMANDIE au départ du Champ de Foire à destination de la Maison Familiale et Rurale La Florie	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Elèves de Vire Normandie</td> <td style="text-align: center;">110 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i></td> </tr> <tr> <td>Elèves Hors Vire Normandie</td> <td style="text-align: center;">220 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i></td> </tr> </table>	Elèves de Vire Normandie	110 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i>	Elèves Hors Vire Normandie
Elèves de Vire Normandie	110 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i>				
Elèves Hors Vire Normandie	220 € <i>Soit 0.31 € le trajet</i>				
		Ou ticket au trajet 2.00 €			
Tickets au trajet (hors réseau AMIBUS)	Voyageurs commerciaux	2.00 € le trajet			
Correspondants scolaires		Ticket au trajet à 2.00 € Au-delà de 5 trajets, carte au mois (12 €) renouvelable par période de 30 jours.			

Gilet de sécurité (obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de VIRE NORMANDIE (hors réseau urbain AMIBUS et navette Champ de Foire vers la Maison Familiale et Rurale).	5 €
Duplicata carte de transport	12 €
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier	10 €
Si inscription après le 1 ^{er} février (moitié de l'année scolaire)	Cartes à demi-tarif
Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée (possible sur remise d'un justificatif - exemple déménagement)	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire - Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'un mois après la date d'ouverture des droits à transport - Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%. Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement - Restitution de la carte de transport avec le justificatif - La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement <p>Compte tenu des tarifs pratiqués, ces dispositions ne s'appliquent pas aux élèves de cycle primaire pour lesquels il ne sera procédé à aucun remboursement.</p>
Accès aux Etudiants Possible pour les étudiants domiciliés et fréquentant des établissements situés sur le territoire de VIRE NORMANDIE, avec une <u>carte mensuelle</u> , et sous réserve de places disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.	Carte mensuelle à 27 €
Elèves empruntant la navette quartier sud (Vire)	Gratuit
Elèves empruntant la navette Malraux/Saint Exupéry	Gratuit

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

